



Département de la Drôme
Commune de Venterol

CONSEIL MUNICIPAL

27 AVRIL 2023

Date de convocation : le 20 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept avril à vingt heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni en mairie, suite à la convocation de Monsieur Alexandre PENIGAUT, Maire.

Le Maire préside le conseil municipal. Tous les conseillers municipaux sont présents, à l'exception de Manuel IMBERT (pouvoir à Jean-Claude GRAS), Denis GALLAND (pouvoir à Alexandre PENIGAUT), Patrick TITZ (pouvoir à Mireille BOTTERO), Vincent TEYSSERE.

Il donne aux conseillers une feuille de présence qu'ils doivent signer. Il désigne un secrétaire de séance : Patrick BLANCHET.

Le Maire soumet au conseil municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour : -

Autorisation de trappage à l'association Chats Là Là

Ajout voté à l'unanimité.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire donne la parole à André Peloux et Valérie Dijon, de l'Association du Patrimoine Venterolais. Tous deux sont venus présenter un projet : l'inscription du campanile à l'inventaire des monuments historiques.

Pour l'Apaven, l'inscription de ce flambeau du village, vieux de plus de 250 ans, et salué comme l'un, voire le plus beau beffroi de la région aura des retombées positives pour Venterol, à plusieurs niveaux : touristique (par son attrait visuel), foncier (plus-value offerte aux habitations environnantes) et financière (versement de subventions pour des travaux, y compris pour les particuliers), esthétique et emblématique, en permettant une meilleure reconnaissance et une plus grande visibilité de notre village (offices de tourisme, presse).

André Peloux signale que ce projet ne pourra être mené qu'avec la collaboration des élus, qui devront délibérer sur le sujet. Le Maire, favorable à ce projet, invite le conseil à échanger sur le sujet et informe que le sujet sera traité par les élus au cours des mois à venir.

1/ COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2023

Le maire demande s'il existe des remarques concernant le procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2023, reçu par courriel, affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la mairie. Aucune remarque n'est avancée. Les conseillers sont donc invités à signer le compte-rendu.

Compte-rendu validé à l'unanimité.

2 / AUTORISATION DE TRAPPAGE - ASSOCIATION CHATS LÀ LÀ

Rapporteur : Alexandre PENIGAUT

Le Maire déclare qu'il est parfois difficile de gérer les grandes populations de chats errants dans certaines parties des villages. Certaines personnes aiment les nourrir et les accueillir, d'autres y voient des chats venant se bagarrer et porteurs de maladie pour leur propre animal. Il présente donc l'activité de l'association Chats Là Là, qui officie sur l'Enclave des Papes et aux environs (dont Venterol), afin d'aider les mairies et leurs administrés à réguler les différents secteurs où les chats se reproduisent. L'association évite ainsi la prolifération de chats, les maladies et la souffrance animale. Elle se consacre aussi aux soins, à l'accueil et au nourrissage de chats errants, et assure la mise en adoption des animaux sociables.

Monsieur TRACOL demande si l'association veille à vérifier si l'animal présente une identification particulière avant de le stériliser. Avant chaque intervention, les bénévoles veillent auprès du voisinage et des vétérinaires à vérifier si le chat appartient à quelqu'un, comme ils informent au préalable la mairie de leur intervention.

À ce titre, pour être en règle avec la commune, l'association Chats Là Là demande à la commune une autorisation annuelle de trappage. Le Maire invite les élus à accorder cette autorisation de trappage sur la commune de Venterol, avec tacite reconduction, jusqu'à fin 2026.

Monsieur VIARSAC déclare préférer une autorisation annuelle, car la commune ignore tout de cette association. Jean-Claude GRAS indique qu'une tacite reconduction n'empêche pas un accord d'être résilié. Le Maire indique que cette tacite reconduction est proposée pour faciliter les démarches des deux parties pour le reste du mandat. Il conclut que l'autorisation pourrait être rompue en conseil municipal à tout moment en cas de non-respect des dispositions évoquées plus tôt ou en cas de non-respect de la dignité de l'animal.

Voté à l'unanimité.

3 / DEMANDE DE SUBVENTIONS : SURPRESSEURS

Rapporteur : Alexandre PENIGAUT

Depuis cette année, la DETR, une dotation de l'État destinée aux territoires ruraux pour des travaux d'équipement, peut être accordée pour des travaux concernant les réseaux d'eau.

Le Maire demande aux élus de lui accorder l'autorisation de demander cette subvention pour l'installation de trois équipements (deux surpresseurs, un hydrostabilisateur), programmée pour cette année à St Jean, Novézan et la Combe de Sauve.

Voté à l'unanimité.

4 / DEMANDE DE SUBVENTIONS : CHAUFFAGE DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Olivier EMERIAU

Monsieur EMERIAU rappelle aux élus que le remplacement du système de chauffage dans les logements communaux de la Rue du Bout du Monde a été prévu dans le budget 2023, avec une estimation à 30 000 €. Il indique que des financements du Service public Des Énergies dans la Drôme (SDED) peuvent être accordée, à hauteur de 50%.

Monsieur EMERIAU demande aux conseillers de donner l'autorisation au Maire de solliciter toutes les subventions possibles pour le financement de ce projet.

Voté à l'unanimité.

5 / ADHÉSION CAUE

Rapporteur : Alexandre PENIGAUT

Le Maire rappelle aux élus que diverses études d'aménagement ont été programmées pour cette année. Parmi ces études figure l'extension de la salle polyvalente, de l'hôtel de ville et de la cantine scolaire. L'idée serait de remplacer l'escalier menant du lavoir à la cantine, pour plusieurs raisons : créer une réserve (meubles, équipements) au rez-de-chaussée pour la salle des fêtes, créer une nouvelle pièce utile en mairie au premier étage, et agrandir la cantine, qui respecterait ainsi les règles d'hygiène de « marche en avant ».

Le Maire informe son souhait de déléguer cette réflexion préalable au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Drôme (CAUE 26). Cet organisme à but non lucratif conseille et accompagne les collectivités locales (Communes, Intercommunalités, Département) sur leurs projets d'architecture et d'urbanisme. Les missions portent sur l'analyse du site, l'analyse des besoins, le contexte foncier et réglementaire, la mise en forme du programme urbain et/ou architectural dans ses dimensions fonctionnelles, environnementales et financières, l'aide au montage administratif, juridique et financier.

Pour bénéficier de ce service, la commune est toutefois dans l'obligation d'adhérer au CAUE. Le montant de l'adhésion est fonction du nombre d'habitants. Ainsi, l'adhésion pour Venterol sera de 2 166 €. Le Maire soumet aux élus cette adhésion, en informant qu'elle donne droit à quatre jours d'études offertes. Les conseillers du CAUE estiment à cinq-six jours la durée d'étude préalable pour le projet cité.

Voté à l'unanimité.

6 / CANTINE : CONVENTIO AGAP'PRO

Rapporteur : Alexandre PENIGAUT

Le Maire rappelle que la mairie assure la gestion de la cantine scolaire depuis le 1er janvier 2023 et qu'elle se doit de respecter la loi EGALIM, « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable ». Il informe les élus de l'existence de la plate-forme Agap'Professionnel. Il s'agit d'un service en ligne d'aide à la gestion, qui compare les fournisseurs alimentaires et non-alimentaires, en fonction de critères qualitatifs (labels, nutriments) et économiques (prix, livraison).

Ce service est gratuit. Pour le Maire, cette plate-forme sera d'un précieux recours pour les agents en charge de la gestion de la cantine, pour la cantinière en premier chef. Ce service d'aide à la gestion met donc à disposition : des outils informatiques d'aide à la gestion des achats (GPAO), une assistance personnalisée à l'élaboration des menus, une aide à la mise en conformité à la loi EGALIM.

Pour favoriser les circuits courts, la commune reste, en outre, libre d'utiliser des fournisseurs qui ne seraient pas référencés par la plate-forme.

Voté à l'unanimité.

7 / CAF : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Rapporteur : Alexandre PENIGAUT

La commune de Venterol avait signé avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour la période 2019-2022, un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), pour les action entrant dans son champ de compétence en matière sociale, c'est-à-dire le soutien financier à l'accueil de loisirs périscolaires.

Depuis le 31 décembre 2022, les modalités de contractualisation entre la CAF et les collectivités territoriales ont évolué, avec l'instauration du Bonus Territoires (en remplacement des CEJ) et la signature de Conventions Territoriales Globales (CTG), conclues à l'échelle des intercommunalités. Avec la CCBDP, cette présente convention durera jusqu'à fin 2024. Plus prosaïquement, la CAF finançait auparavant directement la commune. Désormais, c'est la Communauté de Communes qui devient le partenaire direct de la CAF, cette dernière privilégiant l'échelle géographique de l'intercommunalité pour penser le projet de territoire.

Le Maire indique que ce changement exige des intercommunalités qu'elles fassent preuve de cohérence dans le développement et dans le maillage de l'offre social sur leurs territoires. Si la redistribution des fonds aux communes adhérentes s'effectuera désormais par la CC, l'établissement d'une CTG ne signifie pas pour autant que l'intercommunalité doive détenir toutes les compétences petite enfance ou jeunesse. Chaque commune adhère conformément à ses propres compétences.

Il est demandé aux élus d'approuver l'engagement de la CCBDP dans la CTG et de valider le passage au Bonus Territoires.

Voté à l'unanimité.

8 / APPEL AU SERVICE DE REMPLACEMENT CDG26

Rapporteur : Alexandre PENIGAUT

Le Maire informe que le secrétaire général quittera ses fonctions au sein de la commune, le 04 juin prochain. Il précise qu'une offre d'emploi a été publiée et qu'elle est ouverte aux candidats titulaires de catégories C ou B, comme aux contractuels.

Le Maire affirme que la conjoncture a rendu les recrutements plus ardues ou plus hasardeux. Il indique donc qu'aucun candidat ne sera retenu par défaut ou dans la précipitation. Ainsi, il n'exclut pas l'éventualité que ce poste demeure vacant au 05 juin. Il rappelle aux élus que pour assurer la continuité du service public, le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Drôme dispose d'un service de remplacement, auquel la commune peut recourir autant de fois

que nécessaire, après l'avoir décidé en conseil. Il demande donc aux conseillers de faire appel au CDG26 pour assurer le remplacement au poste de secrétaire.

Voté à l'unanimité.

9 / JURÉ D'ASSISES

Rapporteur : Alexandre PENIGAUT

Après tirage au sort sur les listes électorales, Monsieur Jérôme RASCLARD, domicilié au 35 Chemin de la Fauvine 26110 Venterol, est désigné pour faire partie des noms qui feront l'objet d'un second tirage au sort, à Mirabel-aux-Baronnies. Ce deuxième tirage décidera des jurés qui siégeront pendant un procès d'assises à la Cour d'Assises de Valence.

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX AU FOYER GOUNOD

Le Maire informe qu'une rencontre au Foyer Gounod, mardi 25 avril, s'est tenue avec le Sous-Préfet Monsieur Philippe NUCHO, le maître d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage et les entreprises présentes sur le chantier de réaménagement de l'établissement. Le but : engager un retrait le plus rapide possible de la grue, mobilisée sur site depuis plus de trois ans. Après étude de la pertinence de son déploiement, il a été convenu que la grue soit repliée le 31 juillet prochain, au plus tard.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le cabinet URBARCHI, en charge de la révision du Plan Local d'Urbanisme, propose une dernière réunion publique avant l'arrêt définitif du projet et le vote en conseil municipal. Cette réunion se tiendra le vendredi 12 mai, à 19h, en salle des fêtes.

ATELIER PNR

Monsieur TRACOL informe les élus d'un atelier *Paysages de demain*, porté par le PNR, et qui se tiendra le vendredi 12 mai de 14h à 17h. Au programme : lecture croisée de paysage et ateliers participatifs en immersion. Cet atelier s'inscrit dans une démarche participative d'élaboration d'un Plan de Paysage dont l'approche transversale et volontaire abordera la question de l'habitabilité future du territoire sous un angle nouveau, celui des paysages et aboutira à un programme d'actions localisées.

CAFÉ ASSOCIATIF

Monsieur TRACOL demande au Maire si le projet de café associatif a avancé. Le Maire répond qu'un collectif de bénévoles se met en place et travaille activement à la rédaction des statuts, ainsi qu'à l'enregistrement de l'association en Préfecture. Les contacts avec les fournisseurs ont été

établis et les études d'aménagement et d'équipement de la Salle Duplan sont menées. Le Maire souligne qu'à ce rythme, un lancement courant juillet est envisageable, avec une ouverture du bar vraisemblablement deux jours par semaine, pour démarrer. Il appelle les élus à savoir et à faire savoir qu'avant de mener un café, ce projet associatif a pour mission première de revitaliser la place du village et de faire de la Salle Duplan un lieu de convivialité, ouvert à tous, avec un espace jeux de société, tv, lecture. Dans cette optique, le Maire précise que les personnes qui l'occupent actuellement les après-midis sont les bienvenus pour y rester.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal prend fin à 21h40.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : MAI 2023 (DATE À DÉFINIR)
